

Liberté Egalité Fraternité

## ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE CIRCULATION

## Face au 11 bis rue du Clos Noyon

Du 02 mai 2024 au 03 mai 2024

Création branchement eau potable avec compteur RadioR

<u>N/Réf.</u>: OL/NB/EF – <u>Arrêté n° 2024 - 098</u>

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande de création d'un branchement eau potable au face au 11 bis rue du Clos Noyon à Maule, travaux demandés et exécutés par SUEZ – 78231 – LE PECQ

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationnement ainsi qu'une restriction de circulation pendant toute la durée des travaux.

## ARRETONS

ARTICLE 1 – Entre le 02 mai 2024 et le 03 mai 2024, l'entreprise SUEZ procédera à des travaux de création d'un branchement d'eau potable avec compteur RadioR. Ces travaux nécessiteront une interdiction circulation et de stationnement sur la zone travaux avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux face au 11 bis rue du Clos Noyon.

<u>ARTICLE 2</u> - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

## **ARTICLE 3** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 26 avril 2024.

Olivier LEPRÊTRE
Pour le Maire et par délégation,
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint.